

DECISION DU MAIRE

N°590

DATE
01 juillet 2026

Convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, le jeudi 1^{er} octobre 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise sollicite la mise à disposition des locaux municipaux, sis 6/8, rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, le jeudi 1^{er} octobre 2026, pour l'organisation d'une conférence,

Considérant qu'il relève de l'intérêt général et de l'intérêt public local de signer une convention de mise à disposition des locaux situés au Forum Armand Peugeot, à titre payant, au profit de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, dont le siège social est situé à l'Immeuble Autoneum – rue des Chevries, 78410 Aubergenville.

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue pour une occupation des locaux le jeudi 1^{er} octobre 2026 de 13h à 18h00.

Article 4 :

Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy la redevance d'un montant de 3 416,00 €, correspondant à la redevance forfaitaire pour une occupation occasionnelle comme suit :

DESIGNATION	DATE	PU net	QUANTITE	Prix Total net
Mise à disposition FAP de 13h à 18h	Lundi 1 octobre 26	2 000,00 €	1	2 000,00 €
Fluides et frais généraux	Lundi 1 octobre 26	300,00 €	1	300,00 €
Installation & rangement mobilier	Lundi 1 octobre 26	120,00 €	1	120,00 €
Nettoyage complet après manifestation	Lundi 1 octobre 26	350,00 €	1	350,00 €
Nettoyage capuchons des 12 MD		84,00 €	1	84,00 €
Forfait gardien polyvalent SSIAP - 1/2 journée	Lundi 1 octobre 26	120,00 €	1	120,00 €
HS Jour Gardien	Lundi 1 octobre 26	32,00 €	1	32,00 €
Forfait régisseur 2h pour préparation	Lundi 1 octobre 26	30,00 €	2	60,00 €
Forfait régisseur 1/2 journée	Lundi 1 octobre 26	150,00 €	1	150,00 €
Forfait sécurité 2 ADS de 13h à 17h15	Lundi 1 octobre 26	200,00 €	1	200,00 €
PRIX TOTAL NET				3 416,00 €

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 06/07/2026